

Avis de concession

Avis à publier au JOUE au BOAMP et dans une revue spécialisée

Section I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) Nom et adresses

Nom officiel : Syndicat Intercommunal du Littoral			Numéro national d'identification :
Adresse postale : Parc des Fourriers 3 avenue Maurice Chopin			
Ville : ROCHEFORT	Code nuts : FRI 32	Code postal : 17300	Pays : France
Point de contact : Sébastien GABRIEAU			Téléphone : 05 46 82 8 13
Courriel : s.gabrieau@sil-dechets.fr			Fax : /
Adresse internet Adresse principale (URL) : SIL - Accueil - Sil Déchets Adresse du profil d'acheteur (URL) : SIL - Accueil - Sil Déchets			

I.3) Communication

☒ Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse ¹⁵ : (URL) : https://www.marches-securises.fr/ ☐ L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante ¹⁵ :
Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues ☒ le ou les point(s) de contact susmentionné(s) ☐ autre adresse :
Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées ☒ par voie électronique via : https://www.marches-securises.fr/ ☐ au(x) point(s) de contact susmentionné(s) ☐ à l'adresse suivante :
☐ La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse : (URL)

¹ répéter autant de fois que nécessaire

² le cas échéant

³ informations facultatives

¹⁵ indiquer ces informations ici ou, le cas échéant, dans l'invitation à présenter une offre

¹⁶ seulement pour les concessions de travaux

I.4) Type de pouvoir adjudicateur (dans le cas d'un avis publié par un pouvoir adjudicateur)

- ☐ Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales
- ☐ Agence/office national(e) ou fédéral(e)
- ☐ Autorité régionale ou locale
- ☐ Agence/office régional(e) ou local(e)
- ☐ Organisme de droit public
- ☐ Institution/agence européenne ou organisation internationale
- ☒ Autre type : Etablissement Public de Coopération Intercommunal

I.5) Activité principale (dans le cas d'un avis publié par un pouvoir adjudicateur)

- ☒ Service généraux des administrations publiques
- ☐ Défense
- ☐ Ordre et sécurité publics
- ☐ Environnement
- ☐ Affaires économiques et financières
- ☐ Santé
- ☐ Logement et équipements collectifs
- ☐ Protection sociale
- ☐ Loisirs, culture et religion
- ☐ Education
- ☐ Autre activité

Section II : Objet

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Concession sous forme de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Centre Multi Filières de Valorisation des Déchets du SIL situé à Echillais	Numéro de référence² : 2025-0006
II.1.2) Code CPV principal : 90513000 - Services de traitement et d'élimination des ordures ménagères et des déchets non dangereux	
Descripteur supplémentaire¹	
II.1.3) Type de marché : ☐ Travaux ☒ Services	
II.1.4) Description succincte : Gestion et l'exploitation du Centre Multi Filières de Valorisation des Déchets du SIL situé à Echillais, tel que décrit dans règlement de la consultation (candidatures) et ses annexes	
II.1.5) Valeur totale estimée² Valeur hors TVA : 181 000 000 euros hors taxes Monnaie : euro	
II.1.6) Information sur les lots : Ce marché est divisé en lots ☐ oui ☒ non Il est possible de soumettre des offres pour ☐ tous les lots ☐ nombre maximal de lots : [] ☐ un seul lot ☐ Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire : [] ☐ Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer des marches combinant les lots ou groupes de lots suivants :	

¹ répéter autant de fois que nécessaire

² le cas échéant

³ informations facultatives

¹⁵ indiquer ces informations ici ou, le cas échéant, dans l'invitation à présenter une offre

¹⁶ seulement pour les concessions de travaux

II.2) Description ¹

II.2.1) Intitule : ² Concession sous forme de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Centre Multi Filières de Valorisation des Déchets du SIL situé à Echillais	Lot no : ²
II.2.2) Code(s) CPV additionnel (s) ² Code CPV principal : 90513000 - Services de traitement et d'élimination des ordures ménagères et des déchets non dangereux Descripteur supplémentaire : ^{1 2} 90513300 Service d'incinération des ordures ménagères 90514000 Service de recyclage des ordures ménagères	
II.2.3) Lieu d'exécution Code NUTS ¹ : FRI 32 Lieu principal d'exécution : Territoire de SIL	
II.2.4) Description des prestations : Le Concessionnaire assurera l'exploitation du CMVD et du réseau d'eau surchauffée primaire en y apportant des améliorations, notamment au point de vue de la sécurité, de la conformité à la réglementation en vigueur, des performances de valorisation des déchets entrants sur le CMVD et des performances environnementales. Il assurera la continuité du service public de valorisation et traitement des déchets. ○ Le Concessionnaire assurera l'exploitation des ouvrages de la délégation comprenant principalement : ○ ○ la conduite, l'entretien, la maintenance et le renouvellement des ouvrages, installations et équipements compris dans le périmètre délégué et de ceux qui pourront être acquis en cours de contrat ; ○ la valorisation et le traitement en priorité de l'ensemble des déchets apportés par le SIL et ses adhérents, ainsi que ceux faisant l'objet de Conventions d'entente ; ○ l'acquisition et la mise en place de tout matériel complémentaire au cours du contrat, ainsi que leur conduite, entretien, maintenance et renouvellement ; ○ les contrôles réglementaires et de mise en conformité ; ○ la fourniture et le renouvellement de l'ensemble des aménagements et matériels liés au service, y compris des espaces extérieurs ; ○ le nettoyage et l'entretien réguliers et suivis des installations du CMVD et d'une manière générale du périmètre du contrat de délégation de service public ; ○ la prise en charge des coûts de fonctionnement (notamment, fluides, énergie, impôts et taxes liés à ces activités, y compris la taxe foncière) ; ○ la gestion des REFIOM, mâchefers et autres sous-produits, ainsi que la prise en charge des coûts afférents ; ○ la gestion des délestages de déchets apportés par le SIL, qui ne pourraient être traités sur le CMVD en cas d'arrêt technique programmé, fortuit ou encore en cas	

¹ répéter autant de fois que nécessaire

² le cas échéant

³ informations facultatives

¹⁵ indiquer ces informations ici ou, le cas échéant, dans l'invitation à présenter une offre

¹⁶ seulement pour les concessions de travaux

- d'insuffisance de capacité de traitement des installations du site, et la prise en charge des coûts afférents ;
- la conclusion de contrats tiers et la perception des recettes d'exploitation auprès des clients tiers et des recettes de valorisation énergétique et matière ;
- la gestion administrative, financière et comptable du service ;
- la reprise en son nom des Arrêtés Préfectoraux d'autorisation d'exploiter en vigueur, le suivi de la conformité du CMVD à ces Arrêtés Préfectoraux, le suivi de la qualité, de la sûreté, de la sécurité, de la gestion des déchets et de l'impact environnemental des activités, ainsi que toutes relations avec le service des installations classées ;
- les actions de promotion et de communication nécessaires à l'amélioration de la gestion des déchets d'une manière générale ;
- la rédaction de notes d'information et de rapports d'activité à l'intention du SIL, permettant d'assurer la transparence des opérations et de l'exploitation et permettre les audits et contrôles par le SIL
- Le Concessionnaire assurera le financement, la conception et la réalisation des principaux investissements relatifs aux travaux de 1^{er} établissement et de Gros Entretien Renouvellement (GER) afin de :
 - Garantir le fonctionnement durable et performant des installations du CMVD en optimisant le process des installations du CMVD pour traiter et valoriser le maximum de déchets, tout en respectant la réglementation en vigueur. Les principaux travaux envisagés par le SIL sont notamment :
 - Remplacement de la presse à balles existante non-fonctionnelle ;
 - Ajout d'un déconditionneur en amont de la chaîne de traitement de biodéchets pour les biodéchets des professionnels (travaux à réaliser seulement si justifiés économiquement par les candidats pour optimiser le coût du traitement des déchets du SIL)
 - Optimisation du process de l'UVO pour produire un stabilisat de PCI plus élevé qu'actuellement, avant réception en fosse UVE ;
 - Optimiser l'impact environnemental du CMVD. Les principaux travaux envisagés par le SIL sont notamment :
 - Mise en place ou modification d'équipements pour réduire les émissions de NOx en prévision d'un renforcement de la réglementation actuelle ;
 - Amélioration de la gestion des effluents liquides liés au traitement des biodéchets ;
 - Renforcer la protection incendie, la sécurité globale du CMVD et la sécurité des opérations de maintenance. Les principaux travaux envisagés par le SIL sont notamment :
 - Mise en place d'un système d'extinction incendie, dans les locaux électriques et automates, conforme aux préconisations assureurs ;
 - Mise en place d'un voile béton en remplacement du bardage entre le hall de réception et l'ancien local de l'ouvreuse de balles ;
 - Ajout d'un dispositif d'élévation, type monte-charge, pour les opérations de maintenance ;
 - Mise en place d'une porte sectionnelle pour accès au local GTA depuis l'extérieur ;
 - Remplacement des équipements et automates de sécurité obsolètes ;

¹ répéter autant de fois que nécessaire

² le cas échéant

³ informations facultatives

¹⁵ indiquer ces informations ici ou, le cas échéant, dans l'invitation à présenter une offre

¹⁶ seulement pour les concessions de travaux

○ Réaliser tous autres travaux permettant une optimisation du fonctionnement du CMVD. Les principaux travaux envisagés par le SIL sont notamment : ▪ Mise en place d'une pesée commerciale sur les déchets sortants de l'UVO et entrants en UVE ; ▪ Démantèlement des équipements actuels non-utilisés et en particulier les équipements pour la partie UVO, le broyeur biodéchets, le broyeur à encombrants et la presse à balles ; ○ Mettre en œuvre un parcours de visite sur la plateforme de compostage, indépendant de la circulation du personnel. ○ Le Concessionnaire sera en outre autorisé à exécuter des prestations accessoires et activités complémentaires aux missions de service public qui lui sont confiées, dans les strictes conditions définies par le contrat
II.2.5) Critères d'attribution La concession est attribuée sur la base des ☒ des critères énoncés dans les documents du marché ☐ critères décrits ci-dessous (<i>les critères d'attribution devront être donnés par ordre décroissant d'importance</i>) Critères : ¹
II.2.6) Valeur estimée Valeur hors TVA : 181 000 000 euros hors taxes
II.2.7) Durée de la concession ⁸ Durée en mois : 144
II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne ☐ oui ☒ non Identification du projet :
II.2.14) Informations complémentaires : Le montant indiqué aux points II.1.5 et II.2.6 est un montant estimatif, correspondant à la somme du chiffre d'affaires prévisionnel du concessionnaire sur la durée du contrat. Il est renseigné pour les besoins de la publication et constitue une information donnée aux opérateurs sans toutefois lier SIL. La consultation est menée conformément à la procédure décrite par les articles L.3111-1 et R. 3111-1 et suivants du Code de la commande publique (CCP) et par les articles L1411-1 et suivants et R1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT). La procédure sera restreinte : les candidats devront remettre dans un premier temps uniquement leurs dossiers de candidatures. Les modalités de remise et le contenu des candidatures sont précisés dans le règlement de la consultation.

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :
1- Lettre de candidature indiquant l'identité du candidat ou du mandataire du groupement qui précisera l'identité de chaque membre dudit groupement (DC1 ou équivalent) ;

¹ répéter autant de fois que nécessaire

² le cas échéant

⁸ informations facultatives

¹⁵ indiquer ces informations ici ou, le cas échéant, dans l'invitation à présenter une offre

¹⁶ seulement pour les concessions de travaux

- 2- En cas de groupement : habilitation du mandataire par ses cotraitants ;
- 3- Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat individuel ou chaque membre du groupement ;
- 4- Déclaration sur l'honneur par laquelle le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, atteste :
 - qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévues aux articles L3123-1 à L 3123-14 du Code de la commande publique ;
 - que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et aptitudes fournis dans le cadre de la présente consultation sont exacts
- 5- Justificatif de l'inscription du candidat au registre du commerce et des sociétés (extrait K bis ou document d'effet équivalent) datant de moins de 3 mois ;

- 6- Certificats et déclarations fiscales et sociales, délivrés par les administrations et organismes compétents justifiant que le candidat ou que chaque membre du groupement candidat a satisfait à ses obligations sociales, fiscales et d'emploi des travailleurs handicapés
- 7- Si le candidat est en procédure de sauvegarde, redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet (ou leurs équivalents pour les candidats étrangers non établis en France) ainsi qu'une note démontrant qu'il est en mesure d'exécuter le contrat de concession compte tenu des règles applicables en matière de poursuite des activités dans le cadre de ces situations.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exige(s) : ²

III.1.2) Capacité technique et professionnelle

8- Présentation des références pour des contrats ou projets similaires, exécutés ou en cours d'exécution au cours des **cinq (5)** dernières années et/ou toutes autres références ou éléments d'information susceptibles de démontrer son aptitude à recevoir la délégation de service public objet du présent règlement. Seront précisés pour chaque référence :

- ✓ les dates de réalisation de la référence ;
- ✓ le nom du client ;
- ✓ l'objet du contrat ;
- ✓ les missions confiées ;
- ✓ le chiffre d'affaires annuel ;
- ✓ toute autre information que le candidat jugera utile.

Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

- 9- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les **trois (3)** dernières années ;
- 10- Une déclaration indiquant les moyens humains et techniques dont le candidat disposera pour l'exploitation du contrat ;
- 11- Note de présentation générale du candidat, y compris des entreprises composant le groupement candidat cas échéant, et de son savoir-faire permettant d'apprécier son aptitude à assurer la continuité du service public ainsi que l'égalité des usagers devant celui-ci.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exige(s) : ²

III.1.3) Capacité économique et financière :

- 12- Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires relatif à des prestations similaires à l'objet de la présente concession, réalisées au cours des trois dernières années ;
- 13- Les comptes de résultat et bilans des trois derniers exercices ;

¹ répéter autant de fois que nécessaire

² le cas échéant

³ informations facultatives

¹⁵ indiquer ces informations ici ou, le cas échéant, dans l'invitation à présenter une offre

¹⁶ seulement pour les concessions de travaux

14- Tout document complémentaire de nature à faire apparaître la capacité et la solidité financière du candidat. Les candidats qui ne seraient pas constitués depuis plus de trois ans et qui, pour cette raison, ne disposeraient pas de tous les documents exigés ci-dessus pourront faire la preuve de leurs capacités par tout moyen équivalent.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exige(s) : ²

III.1.5) Informations sur les concessions réservées²

- ☐ La concession est réservée à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objet est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées
- ☐ L'exécution de la concession est réservée dans le cadre de programmes d'emplois protégés

III.2) Conditions liées à la concession²

III.2.1) Information relative à la profession (*seulement pour les concessions de services*)

- ☐ La prestation est réservée à une profession déterminée
- Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

Section IV : Procédure

IV.1) Description

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) ¹⁶

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés public ☐ oui ☐ non

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

Date : [21/11/2025] [12h00]

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :
français ¹

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable ☐ oui ☒ non

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : ²

VI.2) Informations sur les échanges électroniques

- ☐ La commande en ligne sera utilisée
- ☐ La facturation en ligne sera acceptée
- ☐ Le paiement en ligne sera utilisé

VI.3) Informations complémentaires : ²

¹ répéter autant de fois que nécessaire

² le cas échéant

³ informations facultatives

¹⁵ indiquer ces informations ici ou, le cas échéant, dans l'invitation à présenter une offre

¹⁶ seulement pour les concessions de travaux

En cas de groupement, chaque membre du groupement devra produire les pièces demandées ci-dessus, à l'exception de la lettre de candidature, présentée en un exemplaire pour le groupement.

Pour justifier de ses capacités et de ses aptitudes, le candidat, y compris s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités et les aptitudes d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui les unissent. Dans ce cas, le candidat apporte la preuve qu'il en disposera pendant toute l'exécution du contrat.

S'agissant d'une procédure restreinte, la date limite indiquée au point IV.2.2 est la date limite de remise des candidatures

Les candidats établis dans un État membre de l'Union Européenne autre que la France devront produire les certificats équivalents établis par les administrations et organismes du pays d'origine.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Nom officiel : Tribunal administratif de Poitiers.

Adresse postale : Hôtel Gilbert
15, rue de Blossac - CS 80541
86020 Poitiers Cedex

Ville : Poitiers

Code postal : 86020

Pays : France

Courrier électronique (courriel) greffe.ta-poitiers@juradm.fr

Téléphone : 05 49 60 79 19

Adresse Internet (URL) : <https://poitiers.tribunal-administratif.fr/>

Fax : 05 49 60 68 09

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation²

Nom officiel :

Adresse postale :

Ville :

Code postal :

Pays : France

Courrier électronique (courriel) :

Téléphone :

Adresse Internet (URL) :

Fax :

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

¹ répéter autant de fois que nécessaire

² le cas échéant

³ informations facultatives

¹⁵ indiquer ces informations ici ou, le cas échéant, dans l'invitation à présenter une offre

¹⁶ seulement pour les concessions de travaux

La procédure peut être contestée par la voie d'un référé précontractuel en vertu de l'article L. 551-1 du Code de justice administrative pendant le délai courant de la publication du présent avis jusqu'à la date de signature du contrat.

Le contrat signé peut être contesté par la voie d'un référé contractuel en vertu de l'article L. 551-13 du Code de justice administrative, dans les 31 jours qui suivent la publication d'un avis d'attribution, ou en l'absence d'un tel avis, dans les 6 mois qui suivent la conclusion du contrat. Ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du référé précontractuel dès lors que l'autorité concédante aura respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 du Code de justice administrative et se sera conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours.

Le contrat signé peut également être contesté par la voie d'un recours en contestation de sa validité qui pourra être déposé pendant les deux mois qui suivront la publication par l'autorité concédante de l'avis d'attribution de la délégation.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours² :

Nom officiel : Tribunal administratif de Poitiers.

Adresse postale : 3 Hôtel Gilbert
15, rue de Blossac - CS 80541
86020 Poitiers Cedex

Ville : Poitiers

Code postal : 86020

Pays : France

Courrier électronique (courriel) : greffe.ta-poitiers@juradm.fr

Téléphone : 05 49 60 79 19

Adresse Internet (URL) : <https://poitiers.tribunal-administratif.fr/>

Fax : 05 49 60 68 09

VI.5) Date d'envoi du présent avis : (jj/mm/aaaa) [à compléter par SIL] -----e l'entité adjudicatrice de garantir le respect du droit de l'Union européenne et de la législation applicable.

¹ répéter autant de fois que nécessaire

² le cas échéant

³ informations facultatives

¹⁵ indiquer ces informations ici ou, le cas échéant, dans l'invitation à présenter une offre

¹⁶ seulement pour les concessions de travaux